



## **AVIS AU PUBLIC / PUBLICITE**

### **OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL**

En application de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et la décision de la Cour de justice de l'Union européenne du 14 juillet 2016 Promoimpresa,

La Commune de Martillac cherche un Concessionnaire pour occuper l'espace nécessaire pour l'exploitation du domaine privé communal d'une surface au sol de 6 m<sup>2</sup> environ, située sur la parcelle communale (ex- RD214 entre carrefour de la Dîme et carrefour du Breyra), – 33650 MARTILLAC.

Les candidatures doivent être présentées avant le 22/09/2023.

Dossier comportant une présentation de l'activité, des besoins en terme de réseaux (le cas-échéant, un plan d'implantation) à : Mairie de Martillac – 14 avenue Charles de Gaulle – 33650 MARTILLAC / Tél 05 56 72 71 20 / [www.martillac.fr](http://www.martillac.fr) / mél : [secretrait@mairie-martillac.fr](mailto:secretrait@mairie-martillac.fr)